

**République Française**  
**Département du MAINE ET LOIRE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*De la Commune de Montigné-lès-Rairies*

*Séance du 19/07/2017*

L'an 2017 et le 19 Juillet à 20 heures 40 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

**Présent :** M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, JUBEAU Emmanuelle, MONNIER Anne, TSIEN Sylvie, M. METIVIER Lucien

**Absent(s) ayant donné procuration :** M. BENESTEAU Daniel à M. CHASSOULIER Gérard

**Absent(s) :** M. METAIRIE Maxime

**Excusé(s) :** M. LAURENT Jacques

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7
- Procuration : 1

Date de la convocation : 10/07/2017

Date d'affichage : 10/07/2017

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 21/07/2017

Et publication ou notification

Du : 21/07/2017

**Secrétaire de séance :** Mme JUBEAU Emmanuelle

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. Devis pour les travaux de voirie 2017
- II. Devis pour l'accessibilité de la salle des fêtes et la salle du conseil
- II. Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 30/06/2017

## **I. Devis pour les travaux de voirie 2017**

Après l'étude de plusieurs devis concernant les travaux de voirie 2017.

Entreprise	Tarif HT	Tarif TTC
JUGÉ Camille S.A.	8506,50 €	10207,80 €
S.A.S. Luc DURAND	8131,80 €	9728,16 €
BRIAND Joël	N'a pas répondu à notre demande	

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

- Décide de retenir l'entreprise S.A.S. LUC DURAND pour un montant total de 9 728.16 TTC.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis de l'entreprise S.A.S. LUC DURAND.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 1)

## **II. Devis pour l'accessibilité de la salle des fêtes et la salle du conseil**

N'ayant pas reçu les devis, cette question sera traitée ultérieurement.

Sans autre question la séance est levée à 21h55.